



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N° 10 bis

Réunion du 26/10/2018 2018 à 10 h 00

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Georges GOIZE, MELET Florence

« **Sous réserve de validation par le Comité Directeur** »

MODIFICATION

1 – Match à rejouer

Sur décision de la CLD en date du 18 octobre 2018 PV N°2, concernant le dossier FC Mirepoix 2 (551240) – Luzenac 3(505956) en championnat D3 : match à rejouer suite mauvaise gestion de l'absence de l'arbitre officiel.

La CDOCC replace la rencontre Mirepoix 2 – Luzenac 3 en date du 10 novembre 2018 à 20H00 sur le stade 2 de Mirepoix.

Cette rencontre sera gérée par 3 arbitres officiels.

Les 2 clubs auront à charge pour moitié les 3 prestations de l'arbitrage.

2 – Suspension de terrain

Modification de la date effective concernant la suspension du terrain :

SUITE AU RAPPROCHEMENT DU JURISTE LFO:

Sur décision de la CLD en date du 18 octobre 2018 PV N°2, concernant 1JA Pamiers (563968) – Mazères D1 (506216), motif de suspension de terrain pour 2 rencontres. La CDOCC demande au club de 1JA de se trouver un terrain de repli



de plus de 25 kms en restant sur le territoire du District de l'Ariège concernant les rencontres du **4 Novembre et du 2 décembre 2018**.

Le club 1JA devra signaler à la commission des championnats le terrain où se dérouleront les rencontres 72 heures avant les dates concernées.

En cas d'absence de terrain de repli, match perdu par pénalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

